MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MAI 2025 REPORTÉ LE 23 MAI 2025

Etaient présents :

Denis BARROT **Philippe BOUTEILLE** **Guy FRACHE**

Pierre LUCIANI **Eric MARCEL**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 5
Membres excusés : Alexandra CHEVALIER – Eric DUTRIEVOZ – Edward MORGAN – Mélanie PEREZ – Camille ROBESSON
Convocation : 12 mai 2025, reportée le 16 mai 2025
Secrétaire de séance : Eric MARCEL

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 23 mai 2025 à 19h30, après report de la séance initialement prévue le vendredi 16 mai 2025 pour laquelle le quorum n'était pas atteint. La séance a eu lieu en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

En introduction, les conseillers municipaux félicitent la qualité de l'inauguration du musée Fossilea qui a ouvert ses portes samedi 17 mai.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A DEPOSER :

1/ Le programme « *Aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes* » :

Consciente de la place stratégique qu'elle occupe désormais dans le Géopark Beaujolais, également soucieuse de proposer un espace attrayant aux habitants du territoire et touristes, la Commune de Saint-Jean-des-Vignes s'engage dans le développement d'aménagements touristiques et de valorisation de son territoire. Pour ce faire, une commission « aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes » travaille depuis fin 2022 sur cette thématique. D'ores et déjà deux sentiers communaux ont pu être remis en état et permettent aujourd'hui de favoriser les randonnées pédestres et les déplacements piétons des habitants (le sentier des Garennes et le sentier des Ecureuils, soutenus par le Département du Rhône).

Aujourd'hui, toujours dans le cadre du développement des aménagements touristiques et de l'amélioration du cadre de vie, les élus mobilisés souhaitent lancer un programme d'envergure pour la Commune. Ce programme est composé de 3 projets : la mise en place d'aménagements ludiques au sein du futur parc du Grand Vière, la valorisation des murs communaux sur des emplacements stratégiques de la commune et l'installation de toilettes publiques en proximité du parc du Grand Vière.

Le montage financier de ces projets est pensé comme suit :

Programme "Aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes"

Projets d'investissement :	Montant HT	Part
A - Aménagements ludiques du Grand Vière	123 441 €	60%
B - Valorisation des murs communaux	46 500 €	23%
C - Toilettes publiques	34 800 €	17%
Total	**204 741 €**	**100%**
Financement :	**Montant HT**	**Part**
Région (bonus ruralité)	81 896 €	40%
Conseil Départemental (appel à projets 2025)	24 569 €	12%
Etat	57 327 €	28%
Commune (autofinancement)	40 948 €	20%
Total	**204 741 €**	**100%**

Monsieur le Maire ajoute deux points :

- Le terrain de cross sera réalisé sans frais. Il n'est donc pas intégré au programme présenté ci-dessus et a déjà fait l'objet de premiers travaux préparatoires,
- Une nouvelle route doit être créée en collaboration avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour permettre le contournement du musée et du parc et conserver la connexion avec le chemin du Pinay.

Un conseiller municipal fait part de l'engouement actuel pour les terrains de padels et évoque la possibilité de l'installation d'un padel sur le Grand Vière.

Aujourd'hui, deux appels à subventions sont ouverts et pourraient être sollicités par la Commune dans le cadre de ce programme :

- L'appel à projet du Conseil Départemental qui vise à soutenir « *les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Département* » et identifie les aménagements de site touristiques et aire de jeux comme projets pouvant relever des indicateurs de valorisation de l'action publique – Ce dispositif pourrait être mobilisé à hauteur de 24 569€ ;

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTE POUR la mobilisation de l'appel à projets du Département 2025 à hauteur de 24 569€ dans le cadre des 3 projets d'investissement du programme « aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes ».

- Le bonus ruralité du Conseil Régional qui vise à conforter les projets d'investissement relevant des domaines de l'aménagement du territoire et notamment l'aménagement des espaces publics (parcs publics, aires de jeux, aménagements paysagers) – ce dispositif pourrait être mobilisé à hauteur de 81 896€.

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTE POUR la mobilisation du bonus ruralité de la Région à hauteur de 81 896€ dans le cadre des 3 projets d'investissement du programme « aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes ».

2/ Amendes de police :

Deux projets de travaux à présenter en amendes de police cette année :

- La construction d'un parking multi usages intégrant des cheminements « modes doux » qui permettent de rejoindre en toute sécurité le parc et le musée,
- La mise en place d'une chicane pour le chemin des écureuils.

Amendes de police 2025

Poste de dépenses :	Montant HT	Montant TTC
Travaux sol parking multi usages grand Vière	56 451 €	67 741 €
Cheminements "modes doux" parking multi usage	11 568 €	13 882 €
Chicane chemin des écureuils	850 €	1 020 €
TOTAL TRAVAUX	**68 869 €**	**82 643 €**

Organisme subventionneur	Montant HT	Part
Amendes de police	55 095 €	80%
Autofinancement*	13 774 €	20%
TOTAL DE RECETTES	**68 869 €**	**100%**

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTE POUR la mobilisation des amendes de police à hauteur de 55 095€ pour le financement du parking multi usages du grand Vière et de la chicane du chemin des écureuils.

Le conseiller en charge de la voirie fait part de la nécessité de prévoir au budget prochain la remise en état des traçages de route sur la RD30 et en particulier le traçage entre la RD30 et la rue Saint-Vincent.

3/ Barnum :

Le Conseil Régional propose, à toutes les communes de moins de 2000 habitants, de mettre à profit de leurs associations locales un barnum de 3m par 3m. Ce barnum sera stocké et entretenu par la Commune. Il ne pourra pas être mis à disposition des habitants, mais seulement à disposition des associations. Pour pouvoir en bénéficier le Conseil Municipal est appelé à voter.

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTE POUR le dépôt d'un dossier de demande de barnum auprès par la Région, barnum qui sera mis à disposition des associations locales de Saint-Jean-des-Vignes.

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) :

Le compte financier unique se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion élaboré par le comptable public ; désormais donc plus qu'un seul compte financier. Le CFU a pour objectif de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière ; également il vise à contribuer à l'amélioration et à la fiabilisation des informations financières, et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives. Pour permettra sa mise en place, la Commune doit signer un avenant pour la transmission spécifique des actes budgétaires et de commande publique.

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTE POUR la mise en place du compte financier unique 2025, et AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires à sa mise en place, notamment pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

ADHESION AU SERVICE MUTUALISE DE LA CCBPD POUR LA PREVENTION DE LA SANTE AU TRAVAIL :

Ce sujet a été ajourné car il est nécessaire tout d'abord de présenter le projet en comité social territorial. Il sera donc présenté et délibéré dans un conseil municipal ultérieur. A savoir qu'une rencontre est prévue mardi 27 mai avec la CCBPD afin de calibrer et orienter les besoins de la Commune en la matière.

EMBAUCHE D'UN VACATAIRE POUR LA DÉMATERIALISATION DU CIMETIERE :

Un budget de 5 376€ a été devisé cette année pour l'acquisition d'un logiciel permettant la dématérialisation des dossiers administratifs du cimetière (concessions). Après étude auprès de l'éditeur de logiciel déjà utilisé pour la gestion administrative de la mairie, il en ressort un tarif largement plus attractif et une meilleure facilitée d'utilisation. Le cout du logiciel est de 1734€ HT pour la mise en place et la formation d'un jour à payer une fois donc, et ensuite 154€ par an pour son utilisation, frais qui pourront être pris en charge par le SIBA.

Pour permettre la mise en route de la nouvelle organisation des concessions du cimetière, il est proposé au conseil municipal l'embauche d'un vacataire sur 10h par semaine pendant 1 mois (équivalent de 6.2 jours), à savoir 7h de formation mutualisée avec la secrétaire générale de mairie et 36h de saisies des concessions. Il est proposé d'embaucher le vacataire à un tarif horaire de 12.46€ de l'heure auquel s'ajoute l'indemnité de résidence pour 5.4€ et le complément des préfectures de la filière administrative pour 87.84€. Cette embauche représenterait environ 770€ toutes charges incluses pour la mairie (soit un salaire net de 509€).

→ Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents VOTE POUR la mise en place d'une vacation de 10h par mois pendant un mois pour la dématérialisation des archives papier du cimetière existantes à ce jour.

POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Depuis le dernier conseil municipal, soit depuis le 4 avril 2025, voici la liste des demandes d'urbanisme formulées à la Commune :

- DP 069 212 25 00009 formulée par TOTEM France pour la mise en place d'une antenne pylône arbre ainsi qu'une zone technique et une clôture – autorisation donnée le 25/04,
- DP 069 212 25 00010 au 816 route des Pierres Dorées pour la mise en place d'une structure bois devant la maison – autorisation donnée le 25/04,
- DP 069 212 25 00011 au 380 chemin des Ocques Rouges pour la création d'un terrain à bâtir – des précisions ont été demandée au pétitionnaire pour le moment sans réponse. Le Département donne un avis négatif sur la création d'un nouvel accès sur la route Départementale. Sous la forme présentée, la DP va être rejetée.

Lors du conseil municipal du 23 mai 2025, la question de l'implantation de l'antenne Orange a suscité un débat au sein du conseil. Un conseiller a relayé les préoccupations des habitants du secteur de Torge, soucieux d'obtenir des informations sur l'impact des ondes et désireux d'échanger avec le propriétaire du terrain ainsi qu'avec l'opérateur. Il a été indiqué par la municipalité que le rapport de simulation d'exposition avait été reçu le jour même en mairie et qu'il serait mis à la disposition des habitants (par voie d'affichage) dès le lundi 26 mai.

Monsieur le Maire précise également que la DP 069 212 25 00003 fait l'objet d'un recours, par un habitant voisin, auprès du tribunal administratif.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire présente l'appel à la mobilisation des associations de chasse du Rhône et de la Métropole de Lyon qui présente 11 arguments constitutifs du « manifeste de la chasse ». Il fait part de son souhait de soutenir ce manifeste.

- Le chemin des écureuils est désormais ouvert et apprécié par les habitants et touristes qui le fréquentent déjà depuis quelques semaines. A travers les ateliers de Ma(i)rie, les enfants travaillent avec la responsable de la garderie sur des décorations qui pourraient être installées et présentées aux habitants à l'occasion d'un évènement à définir. Une inauguration protocolaire pourra être organisée, dans de prochaines années, en commun avec d'autres avancées sur la commune,

- Information donnée de deux évènements à venir coorganisés avec les associations du village :
 - Le piquenique géant des associations qui aura lieu dimanche 15 juin au Grand Vière,
 - L'apérum des associations qui aura lieu le vendredi 5/9 à 18h30 en salle des fêtes. Le conseil municipal souhaite que l'évènement reste propre à Saint-Jean-des-Vignes, mais il précise que les associations locales de Belmont sont les bienvenues.

- Informations sur les travaux :
 - Un conseiller municipal en charge de la voirie a relancé le prestataire en charge de l'installation des chicanes sur le chemin des garennes et le chemin du Mont Saint-Jean. Il va être demandé au prestataire d'installer ces dernières sur la première quinzaine de juillet. Des travaux de maçonnerie seront nécessaires en amont sur le chemin du Mont Saint-Jean, travaux qui seront coordonnés par le conseiller en charge de la voirie.
 - Les canalisations du réseau d'eau potable doivent être changées sur une portion concernant le secteur Rotaval. Les analyses préalables et travaux sont prévus pour juin prochain.
 - Le dysfonctionnement de la chaudière du gymnase est toujours à l'étude. Un audit sur la centrale est en cours d'étude par un prestataire. L'origine des dysfonctionnements n'est, à ce jour, pas élucidé.
 - Deux propriétaires de haies gênantes sur la voirie et les trottoirs ont été relancés afin que ces dernières soient entretenues et coupées en limite de propriété.
 - Compte tenu du retrait du réseau coaxial, la mairie et l'école vont devoir souscrire un abonnement de fibre. Un surcout d'abonnement est à prévoir et de l'ordre de 648€ par an soit 54€ par mois TTC.

SEANCE LEVEE A 21h52.
PROCHAINS CONSEILS : 27 juin et 26 septembre 2025